



**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR PRENDRE TOUTE DECISION CONCERNANT LA PREPARATION, LA  
PASSATION, L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES ET DES  
ACCORDS-CADRES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE**

***« Passation d'un Avenant au contrat opérateur  
avec la société STOP TELECOM pour le site de la Réussite Educative »***

2023 - D - 104

La maire de Villeneuve Saint Georges,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- **VU** le Code de la commande publique,
- **VU** la délibération n° 20.2.1 du conseil municipal du 9 juillet 2020, déléguant à Monsieur le Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement à un adjoint, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **VU** le contrat opérateur N° 0201219-1 signé avec la société STOP TELECOM le 12 mai 2023,
- **CONSIDERANT** la nécessité de prendre l'avenant au dit contrat pour la mise en place de 5 numéros SDA, redevance mensuelle par numéro de 0,91 € ht, soit 4,55 € ht par mois, soit 54,60 € H.T. annuel,
- **CONSIDERANT** que la proposition faite par la société STOP TELCOM engendre une augmentation annuelle du contrat opérateur de 54,60 € H.T,

**DECIDE**

**Article 1** : Approuve et signe l'avenant la société STOP TELECOM 11,rue Gay Lussac 92230 Chatillon ayant pour objet l'acquisition de 5 numéros SDA supplémentaires.

**Article 2** : Dit que la proposition faite engendre une augmentation annuelle du contrat de 54,60 € H.T.

**Article 4** : Dit que cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Article 5** : Charge le maire de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 13/07/2023

Le Maire,  
Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20230713-2023-D-104-AI  
Date de télétransmission : 13/07/2023  
Date de réception préfecture : 13/07/2023